

## Discours de José Medeiros Ferreira à l'occasion de la signature des protocoles à l'accord entre le Portugal et la CEE (Bruxelles, 20 septembre 1976)

**Légende:** Le 20 septembre 1976, à l'occasion de la signature à Bruxelles de l'Accord intérimaire et des protocoles additionnel et financier entre le Portugal et la Communauté économique européenne (CEE), José Manuel Medeiros Ferreira, ministre portugais des Affaires étrangères, prononce un discours dans lequel il fait part pour la première fois de l'intention du Portugal de déposer une demande d'adhésion aux Communautés européennes.

**Source:** Ministério dos Negócios Estrangeiros, Serviço de Arquivo Histórico-Diplomático, Palácio das Necessidades, Largo do Rilvas, 1399-030 Lisboa. <http://www.min-nestrangeiros.pt/mne/ahd/arquivpt.html>. Dep. Com. EOI. Proc. 5.

**Copyright:** (c) Ministério dos Negócios Estrangeiros, Serviço de Arquivo Histórico-Diplomático

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_jose\\_medeiros\\_ferreira\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_la\\_signature\\_des\\_protocoles\\_a\\_l\\_accord\\_entre\\_le\\_portugal\\_et\\_la\\_cee\\_bruelles\\_20\\_septembre\\_1976-fr-351a70bf-dcdd-43dc-a10f-5df8320fe6bb.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jose_medeiros_ferreira_a_l_occasion_de_la_signature_des_protocoles_a_l_accord_entre_le_portugal_et_la_cee_bruelles_20_septembre_1976-fr-351a70bf-dcdd-43dc-a10f-5df8320fe6bb.html)

**Date de dernière mise à jour:** 16/03/2015

## Discours de José Medeiros Ferreira à l'occasion de la signature des protocoles à l'Accord entre le Portugal et la CEE (Bruxelles, 20 septembre 1976)

Monsieur le Président,

(Je vous remercie ainsi qu'à Monsieur le Président de la Commission des paroles qui viennent d'être prononcées et auxquelles j'ai été très sensible).

1. Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de représenter le premier gouvernement constitutionnel du Portugal à la cérémonie de signature du Protocole additionnel à l'Accord de 1972, du Protocole financier et de l'Accord intérimaire qui concrétisent les résultats des négociations ouvertes en février de cette année.

À cette occasion je me fais un devoir de rendre hommage aux négociateurs de ces actes et à tous ceux qui, tant du côté communautaire et des Etats Membres que du côté portugais, et à tous les niveaux, ont contribué au succès de ces négociations.

2. Nous sommes devenus partenaires dans le cadre des accords signés en 1972. Le maintien, pour l'essentiel, du régime de libre-échange qu'il existait entre le Portugal, le Danemark et le Royaume-Uni et l'extension de ce régime entre mon pays et les Etats membres de la Communauté dans sa composition originale et l'Irlande ont été assurées par les dispositions desdits accords.

Les profondes transformations d'ordre politique intervenues dans mon pays en 1974 ont rendu possible au Portugal de présenter à la Communauté des demandes en ce qui concerne, d'une part, le développement des relations établies dans le domaine des échanges commerciaux, et, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article 35 de l'accord de 1972, l'extension de ces relations à des domaines non couverts par l'accord, dans le but d'un resserrement des liens entre le Portugal et la Communauté.

Ainsi, en octobre 1975, à la réunion ministérielle du Luxembourg, des décisions concrètes ont été prises se traduisant par la concession au Portugal d'une aide financière exceptionnelle d'urgence et par l'ouverture de négociations dans le cadre de l'accord de 1972 et de sa clause évolutive. Ces décisions ont démontré la volonté de la Communauté et de ses Etats membres d'aider mon pays dans un moment particulièrement difficile de sa vie politique et économique et indiqué leur confiance dans l'avenir de la démocratie au Portugal.

3. Les documents que nous venons de signer ont la plus grande importance. Et cela non seulement à cause de leur portée dans le domaine commercial et dans les domaines de la main d'œuvre, de la sécurité sociale et de la coopération industrielle, technologique et financière, mais aussi dans la mesure où ils représentent un pas décisif en avant dans la voie du resserrement et de l'élargissement des liens entre le Portugal et la Communauté. Ce fait mériterait d'être souligné à cette occasion.

Si toutes les demandes présentées par le Portugal n'ont pas pu être satisfaites, il n'est pas moins vrai, et nous l'avons dûment apprécié, que la Communauté a entrepris, dans un moment très défavorable de la vie économique internationale, des efforts considérables pour venir à la rencontre de ces demandes et des préoccupations portugaises. Il nous incombe maintenant, de part et d'autre, de faire en sorte que les potentialités contenues dans les Protocoles puissent donner tous leurs fruits.

Ainsi et pour ce qui est du domaine commercial nos échanges pourront et devront se développer encore. À ce propos, c'est avec une très vive satisfaction que je peux constater qu'un accord intérimaire entre le Portugal et la Communauté fut signé aujourd'hui en vue de permettre la mise en vigueur anticipée des dispositions commerciales du protocole additionnel.

Dans le domaine social, la coopération définie représente un progrès vers le renforcement de la protection aux travailleurs portugais occupés dans la Communauté. Le Gouvernement portugais se tiendra toujours attentif à l'amélioration des conditions de vie et de la situation des travailleurs portugais en Europe et

développera dans ce sens ses meilleurs efforts.

Je suis sûr que la coopération dans le domaine industriel et technologique saura être appliquée par nous, avec le concours de nos agents économiques, de façon à constituer un processus dynamique qui rendra cette coopération de plus en plus large et profonde. Cette coopération sera ainsi fructueuse pour les deux parties et contribuera, comme prévu, au renforcement des liens existants entre le Portugal et la Communauté.

Finalement, dans le cadre du protocole financier, qui prendra le relais de l'aide exceptionnelle d'urgence, la coopération financière déjà existante entre mon pays et la Communauté sera activement poursuivie afin d'atteindre les objectifs primordiaux que nous nous sommes proposés.

Pays profondément européen, bien que fraternellement ouvert au monde et aux peuples qu'il a aidé à accéder à la société internationale, le Portugal partage aujourd'hui des idéaux et des principes inscrits dans le préambule du Traité de Rome. Mais cela n'a pas été fait sans peine et sans douleur. Pour suivre l'exemple et l'inspiration des grands idéaux de l'Europe et faire face ainsi aux problèmes découlant de la démocratisation, de la décolonisation et de la transformation des structures économiques et sociales, le Portugal a dû traverser des moments très difficiles et se trouve aujourd'hui dans la nécessité de nouvelles impulsions, d'une destinée qui nous semble seule pouvoir s'accomplir dans une communauté d'intérêts, d'idées, de préoccupations et d'objectifs, comme le doit être l'Europe que vous représentez, Monsieur le Président.

Je dirais même plus : en dehors de l'adhésion à l'Europe dont mon pays entend – le moment venu – présenter la demande et vers laquelle nous poussent d'évidentes raisons géo-politiques, où trouverions-nous l'élan et les conditions de participation organique indispensables à la poursuite d'objectifs nationaux et internationaux auxquels mon pays doit s'atteler, autant par idéal que par nécessité, pour pouvoir se réaffirmer après les profonds renversements qui l'ont secoué ?

De quelle autre façon saurions-nous mieux répondre à l'invitation implicite dans la vocation de la Communauté elle-même qu'en ramenant un pays européen de plus et une nouvelle démocratie, renforçant ainsi la communauté tant dans son cadre géo-économique que dans son cadre humain, avec l'apport d'un peuple dont le passé démontre la capacité de réalisation chaque fois qu'un projet de portée historique lui est proposé ? en l'instaurant – le développement économique et social du Portugal et le rapprochement entre le Portugal et la Communauté.

4. Ensemble nous avons innové.

Ce fut en effet la première fois que la clause évolutive inscrite aux accords de 1972 avait été invoquée et la première fois que les relations établies par un de ces accords avaient été étendues à des domaines que lesdits accords ne couvraient pas.

Si nous n'avons pas réussi à aller plus loin, ce ne fut certainement pas à défaut d'imagination, de flexibilité et de volonté d'action de part et d'autre.

Je suis en effet convaincu que la clause évolutive qui nous a permis d'arriver au stade actuel de nos relations a très probablement épuisé ses virtualités.

5. Monsieur le Président, j'aurais pu m'en tenir là, mais la force même des choses me commande de dire encore un mot sur la continuité et l'avenir de nos relations.

Nul n'ignore que ce fut au prix de durs combats et grâce à l'attachement profond du peuple portugais à la liberté, qu'il a été possible de consolider la démocratie au Portugal. Nul n'ignore non plus les efforts tenaces qui, de part et d'autre, ont dû être accomplis pour renforcer les liens entre mon pays et la Communauté dans des moments troublés et incertains.

Il s'agissait alors, certes, de sauvegarder les chances et les virtualités du présent, mais aussi de préparer

celles de l'avenir, car pour mon Gouvernement et avant lui pour la majorité du peuple portugais, démocratie et option européenne vont de pair et ne sauraient être dissociées. Il faut absolument que l'Europe dépasse ses contradictions et prenne sa place dans le monde de demain nécessairement différent des réalités d'aujourd'hui.

6. Monsieur le Président, je crains d'avoir dépassé les limites de votre patience et celles normalement imparties à une cérémonie comme celle-ci. J'ose néanmoins espérer que, tout au contraire, vous auriez été déçu si, ayant eu le privilège de prendre la parole devant cette haute Assemblée et à ce moment-ci, je n'avais pas tenu compte, dans mes propos, des changements survenus depuis 1972 en Europe et notamment des nouvelles perspectives ouvertes au devenir des rapports entre mon pays et la Communauté à partir de 1974.

Merci, Monsieur le Président.